

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GARANTIE D'EMPLOI PAR L'ÉTAT - (N° 4017)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
Mme Obono

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 9, substituer à la référence :

« Art. L. 5134-133 »

la référence :

« Art. L. 5134-132 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement corrige une erreur de référence.